



MARTIN-BÉLANGER, ÉDIFICE MARTIN RÉNOVATION DU BLOC SPORTIF, MISE À NIVEAU CVCA & ENTRÉE ÉLECTRIQUE, RÉFECTION DES PLAFONDS ET DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

29, av. Ouellette Lachine (Québec) H8R 1L4

VAL-24006544-A0
ÉMISSION 100% POUR COMMENTAIRES
2025-01-07

LISTE DES PLANS

ÉLECTRICITÉ

E000	ÉLECTRICITÉ - PAGE DE PRÉSENTATION ET LISTE DES PLANS
E001	ÉLECTRICITÉ, LÉGENDE
E002	ÉLECTRICITÉ, DEVIS, PAGE 1 DE 2
E003	ÉLECTRICITÉ, DEVIS, PAGE 2 DE 2
E100	REZ-DE-CHAUSSÉE - ÉCLAIRAGE, DÉMOLITION
E101	REZ-DE-CHAUSSÉE - ÉCLAIRAGE, CONSTRUCTION
E200	ÉLECTRICITÉ, FORCES MOTRICES, DÉMOLITION / CONSTRUCTION
E300	ÉLECTRICITÉ, DIAGRAMME, TABLEAUX ET DÉTAILS

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDICUÉE DANS LE CARTOUCHE. SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR COMMENTAIRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2025-01-07

B	2025-01-07	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
A	2024-11-22	ÉMIS POUR PRÉLIMINAIRE 50%	S.M.
No	Date (a-m-j)	Description	Par

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

1100, BD DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4L 4V1
TÉL. : 514 855-4500

Les Services EXP inc.

1 : +1.450.371.5722
1000, boul. Monseigneur-Langlois,
bureau 300
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 0J7
CANADA

www.exp.com



• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
• SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet : MISE À NIVEAU DU CVCA
RÉFECTION DES PLAFONDS / APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE
ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN-BÉLANGER
ÉDIFICE MARTIN

Titre : **ÉLECTRICITÉ**
PAGE DE PRÉSENTATION ET
LISTE DES PLANS

Préparé par : S.MOISE, ing.	Date : 2024-09-16	Feuille no : E000
Équipe technique : S.MOISE, ing. J.F. MARLEAU	Échelle : AUCUNE	de : .
Dossier no : VAL-24006544-A0	Revision : 0	
Dessiné par : J.F. MARLEAU	Fichier électronique : MGY-24006544-E001@E300	

260. ELECTRICITE

260.1 GENERALITES

- .1 LES SECTIONS 100 « CONDITIONS GÉNÉRALES » ET 200 « CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ » SOIT LE PLAN G002 S'APPLIQUE INTÉGRALEMENT À CETTE SECTION, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE SE PROCURER CE PLAN COMPLÉMENTAIRE ET DE LE CONSIDÉRER EN ENTIER DANS L'ÉLABORATION DE SA SOUMISSION.
- .2 L'ENTREPRENEUR DOIT NOTER QUE LES PLANS LUI SONT FOURNIS COMME GUIDE ET QU'ILS SONT PARFOIS À L'ÉCHELLE RÉDUITE ET N'ONT PAS TOUJOURS DE DIMENSIONS.
- .3 LE DEVIS COMPLÈTE LES EXIGENCES DU CODE ÉLECTRIQUE.

260.2 CODES ET NORMES

- .1 CSA C22.10 INCLUANT TOUS LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE, VERSION LA PLUS RÉCENTE.

260.3 COORDINATION AVEC LES FOURNISSEURS DE SERVICE

- .1 COMMUNIQUER AVEC L'ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE PRENDRE TOUS LES ARRANGEMENTS NÉCESSAIRES CONCERNANT L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE REQUISE POUR LE PROJET. LES FRAIS DE RACCORDEMENT EXIGÉS PAR L'ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ SONT PAYÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- .2 FOURNIR LA COURBE DE COORDINATION DES PROTECTIONS AUX FINS D'APPROBATION PAR HYDRO-QUÉBEC. ELLE DOIT ÊTRE APPROUVÉE, SIGNÉE ET SCELLÉE PAR UN INGÉNIEUR DU QUÉBEC, REPRÉSENTANT DU MANUFACTURIER.

260.4 TRAVAUX DE DÉMOLITION

- .1 TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
- .2 LES TRAVAUX DE DÉMOLITION NE SONT PAS LIMITATIFS À CE QUI EST REPRÉSENTÉ. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE SON PROPRE RELEVÉ ET CONSULTER LES PLANS DE DÉMANTELLEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'ARCHITECTURE.
- .3 L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA CONTINUITÉ ÉLECTRIQUE AINSI QUE LE CONTRÔLE DE TOUS LES RACCORDEMENTS POSSIBLEMENT AFFECTÉS PAR LA DÉMOLITION ET QUI SONT NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA PARTIE NON AFFECTÉE.
- .4 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, AUCUN MATÉRIAU OU APPAREILLAGE EXISTANTS NE DOIVENT ÊTRE RÉUTILISÉS DANS LA NOUVELLE INSTALLATION, LORSQUE DES MATÉRIAUX EXISTANTS SONT RÉCUPÉRÉS. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE LEUR COMPATIBILITÉ AVEC LES NOUVELLES INSTALLATIONS. IL DOIT S'ASSURER DE LEUR ÉTAT DE FONCTIONNEMENT. TOUS LES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS PAR L'ENTREPRENEUR À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'INGÉNIEUR.
- .5 TOUS LES CONDUITS, CÂBLES, FILIERES ET DISPOSITIFS DE FILIERE EXISTANTS NON RÉUTILISÉS DANS LA NOUVELLE INSTALLATION DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS À LA SOURCE OU JUSQU'À LA DERNIÈRE BOÎTE DE JONCTION TOUJOURS EN FONCTION.
- .6 TOUT ÉQUIPEMENT DÉMANTÉLÉ INCLUT SON ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (CONDUIT ET CONDUCTEURS).
- .7 TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EXISTANTS ET CONSERVÉS DANS LA NOUVELLE INSTALLATION DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS, RELAMPÉS ET LES BALLASTS REMPLACÉS. LES LAMPES ET BALLASTS UTILISÉS À CETTE FIN SONT TELS QUE L'EXISTANT.
- .8 LES SORTIES EXISTANTES NON MONTREES AUX PLANS, QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES OU QUI POURRAIENT ÊTRE RÉUTILISABLES, DEMEURANT RACCORDEES À LA DISTRIBUTION.
- .9 DANS LA PARTIE EXISTANTE DU BÂTIMENT, POUR L'INSTALLATION DES CÂBLES, CONDUITS, COMMUTATEURS, PRISES DE COURANT, PANNEAUX, ETC., L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LIMITER AU MINIMUM LES BRIS DE MURS, PLAFONDS, PLANCHERS, ETC. IL DOIT, À PARTIR DES CIRCUITS EXISTANTS, RÉALIMENTER LES NOUVELLES SORTIES MONTREES AUX PLANS ET ÉLIMINER LES SORTIES NON RÉUTILISÉES. S'IL Y A LIEU, IL DOIT PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS.
- .10 LES CIRCUITS NON TOUCHÉS PAR LE RÉAMÉNAGEMENT SONT RACCORDÉS À LA NOUVELLE DISTRIBUTION. CEPENDANT, ILS SONT RÉPARTIS TEL QU'INDIQUÉ DANS CE DOCUMENT. L'ENTREPRENEUR DOIT MODIFIER L'IDENTIFICATION DE CES DERNIERS. LES INTERRUPTEURS, PRISES DE COURANT, PLAQUES, DÉMARRERS, ETC., SONT REMPLACÉS PAR DES NEUFS. ATTACHER CONVENABLEMENT TOUS LES CÂBLES ET LES CONDUITS EXISTANTS À LA SUITE DU DÉMANTELLEMENT.
- .11 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR TOUTES LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES AFIN DE POUVOIR RÉALISER SES TRAVAUX ET LES TRAVAUX DES AUTRES DISCIPLINES.

260.5 IDENTIFICATION

- .1 TOUS LES APPAREILS ET PIÈCES D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AU MOYEN DE PLAQUES RIVETÉES EN LAMICOÛTE NOIR. CES PLAQUES DOIVENT AVOIR AU MINIMUM 25 MM X 75 MM X 0,8 MM (1" X 3" X 1/32" D'ÉPAISSEUR. LES LETTRES GRAVÉES ONT 5 MM (3/16") DE HAUTEUR.
- .2 TOUTES LES INSCRIPTIONS SONT EN FRANÇAIS. L'IDENTIFICATION DOIT PORTER LE NOM ET LE NUMÉRO DE L'ÉQUIPEMENT AINSI QUE LA PROVENANCE DE L'ALIMENTATION.
- .3 LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE, DÉTECTEURS DE MOUVEMENT, PRISES DE COURANT, THERMOSTATS, RELAIS, COMPOSANTES D'ALARME INCENDIE, ETC., DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS À L'AIDE D'UN RUBAN AUTOCOOLLANT (P TOUCH).
- .4 LES TERMES À INSCRIRE SUR LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR AVANT LA FABRICATION.
- .5 POUR LES BOÎTES DE JONCTION OU DE TIRAGE, PRÉVOIR UNE INDICATION À L'AIDE D'UN RUBAN BLANC AVEC LETTRAGE NOIR INDIQUANT LE CIRCUIT, LE PANNEAU OU LE SERVICE.
- .6 ATTRIBUER UN CODE DE COULEUR AUX CONDUITS ET AUX CÂBLES SOUS GAINÉ MÉTALLIQUE. UTILISER DU RUBAN PLASTIQUE DE 25 MM DE LARGEUR COMME REPERE DE COULEUR SUR LES CÂBLES OU LES CONDUITS TOUS LES 15 M ET AUX POINTS DE TRAVERSÉE DES MURS, PLAFONDS ET PLANCHERS, SOIT :
 - .1 JAUNE POUR RÉSEAU JUSQU'À 250 V;
 - .2 JAUNE ET VERT POUR RÉSEAU JUSQU'À 600 V;
 - .3 VERT POUR RÉSEAU DE COMMUNICATION;
 - .4 ROUGE POUR ALARME INCENDIE.
- .7 MARQUER, DE FAÇON PERMANENTE ET INDÉLÉBILE, À L'AIDE DE RUBANS DE PLASTIQUE SOIT NUMÉROTÉS OU COLORÉS, LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS.

260.6 ANCRAGE

- .1 AUCUN ANCRAGE AU FUSIL « RAMSET » NE DOIT ÊTRE UTILISÉ, À MOINS D'UNE AUTORISATION DE L'INGÉNIEUR.
- .2 DES BOULONS DE TYPE À EXPANSION DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR ASSUJETTRIR ÉQUIPEMENTS, CRAMPONS POUR CONDUIT, ETC., AU MUR OU AU PLAFOND. L'INGÉNIEUR ET L'ARCHITECTE SE RÉSERVENT LE DROIT DE PRÉCISER TOUT TYPE D'ANCRAGE QU'ILS JUGENT PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ AUX CONDITIONS DU CHANTIER.

260.7 MONTAGE DE L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

- .1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER UN PANNEAU DE BOIS IGNIFUGE, EN CONTREPLAQUÉ NEUF DE 20 MM, ANCRÉ AU MUR.
- .2 SUR CE PANNEAU, IL DOIT MONTER SYMÉTRIQUEMENT LES CENTRES DE DISTRIBUTION, LES SECTIONNEURS ET LES CONTRÔLES.

260.8 CONDUITS ET BOÎTES

- .1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE ENTIÈREMENT DISSIMULÉS. LES CONDUITS APPARENTS EN SURFACE NE SONT PERMIS QUE DANS LES LOCAUX TECHNIQUES ET DANS LES LOCAUX NON FINIS.
- .2 DANS LES CLOISONS SÈCHES ET DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, L'ENTREPRENEUR PEUT UTILISER DES CONDUCTEURS AVEC ARMURE D'UN MAXIMUM DE 3 M DE LONGUEUR DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS. LE RESTANT EN CONDUIT.
- .3 LES RACCORDS SONT DE TYPE ACIER À VIS.
- .4 LORSQU'ILS SONT INSTALLÉS EN SURFACE (ENTREPÔTS, SALLE ÉLECTRIQUE, ETC.), LES CONDUITS SONT DE TYPE RIGIDE À PAROI MINCE « TME ».
 - .1 TOUS LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES ARCHITECTURALES, ET ÊTRE BIEN ATTACHÉS ET ANCRÉS AUX SURFACES.
- .5 LES CONDUITS POUR LES RACCORDEMENTS DES MOTEURS SONT DU TYPE « SEALTITE » FLEXIBLE SUR UNE LONGUEUR DE 600 MM (24") AVEC CONNECTEURS CORRESPONDANTS.
- .6 LES CONDUITS SONT EN ACIER GALVANISÉ, RIGIDES ET FILETÉS LORSQU'ILS SERVENT POUR LE BRANCHEMENT ET SONT UTILISÉS POUR L'APPAREILLAGE SITUÉ À L'EXTÉRIEUR. DANS CE DERNIER CAS, LES CONDUITS SONT RECOUVERTS D'EPOXY DU TYPE « CORO GUARD » DE LONGTIN OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. CES CONDUITS DOIVENT ÊTRE SCELLÉS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU CONDUIT AFIN D'ÉVITER LE PASSAGE DE LIQUIDE D'UNE PIÈCE À L'AUTRE.

260.9 CÂBLAGE

- .1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES CONDUCTEURS SONT EN CUIVRE ET ILS SONT ISOLÉS RW90 AVEC ISOLATION DE 600 V POUR LES CIRCUITS 600 V ET MOINS.
- .2 LORSQU'ILS SONT INSTALLÉS DANS UN CONDUIT ENFOUÏ DANS LE SOL, ILS SONT DE TYPE RWU90.
- .3 TORONNÉS POUR LE CALIBRE 8 ET PLUS GROS, LES CONDUCTEURS ET CÂBLES À UTILISER SONT COMME SUIT :
 - .1 RW 90 POUR LES CIRCUITS SOUS CONDUITS EMT À L'INTÉRIEUR DANS LES ENDROITS SECS ET APPARENTS;
 - .2 TECK 90 POUR LES RACCORDEMENTS À L'EXTÉRIEUR, DANS LES ENDROITS HUMIDES ET SELON LES INDICATIONS.
- .4 CALIBRES MINIMUMS :
 - .1 LE CALIBRE DES CONDUCTEURS EST N° 12 AWG MINIMUM. TOUS LES CONDUCTEURS SONT EN CUIVRE À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. ILS SONT SOLIDES, DE CALIBRE 10 OU PLUS PETIT.
 - .2 12 AWG POUR LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE, RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE FORCE MOTRICE;
 - .3 14 AWG (TWH) POUR LES CIRCUITS DE CONTRÔLE À 120 VOLTS;
 - .4 16 AWG (TF) POUR LES CIRCUITS DE CONTRÔLE À 24 VOLTS OU MOINS, LE CÂBLE AC 90 (BX) OU LE FIL EN CUIVRE TORONNE, ISOLÉ POUR 600 VOLTS MINIMUM, DU TYPE RW XLNIX INSTALLÉ DANS DES CONDUITS RIGIDES DE TYPE EMT OU DES CONDUITS FILETÉS;
 - .5 LES CÂBLES BX DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS DOIVENT ÊTRE SUPPORTÉS PAR LA STRUCTURE DU BÂTIMENT. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPOSÉS SUR LES TUILES DU PLAFOND ET ONT UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 3 M.
 - .6 TOUT LE FILAGE DU PROJET A ÉTÉ PROJETÉ AVEC DU FILAGE DE CUIVRE. SI L'ENTREPRENEUR VEUT INSTALLER UN CÂBLAGE EN NUAL^{MD}, IL PEUT LE FAIRE POUR LES CIRCUITS DE 100 AMP ET PLUS EN EFFECTUANT LES AJUSTEMENTS REQUIS.

260.10 NEUTRE

- .1 TOUS LES CIRCUITS DOIVENT POSSÉDER LEUR NEUTRE ASSOCIÉ D'UN MÊME CALIBRE.

260.11 BOÎTES DE SORTIES ET DE TIRAGE

- .1 LES BOÎTES DE SORTIES ET DE TIRAGE SONT EN ACIER GALVANISÉ À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR. LES BOÎTES ENCASTRÉES DANS LES MURS ET PLAFONDS ONT UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 38 MM (1 1/2").
- .2 SI LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NE RECOUVRENT PAS COMPLÈTEMENT LA BOÎTE, DES BOÎTES SPÉCIALES SONT UTILISÉES PAR L'ENTREPRENEUR DE FAÇON À ÊTRE DISSIMULÉES PAR L'APPAREIL.
- .3 LES BOÎTES DE SORTIE, LORSQUELLES SONT INSTALLÉES DANS UNE CLOISON, DOIVENT ÊTRE DÉCALÉES D'UN MONTANT ET LORSQUELLES SONT INSTALLÉES DANS UN MUR EXTERIEUR, ELLES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR UN PARE-VAPEUR SUPPLÉMENTAIRE AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ. LES CÂBLES DOIVENT ÊTRE SCELLÉS LORS DE LA PÉNÉTRATION DU PARE-VAPEUR.
- .4 DANS LES MURS DE MAÇONNERIE APPARENTE (BLOCS DE BÉTON, BRIQUES), LES BOÎTES SONT DE TYPE MB, DE LA PROFONDEUR REQUISE.
- .5 LORSQUE L'INSTALLATION EST EN SURFACE, LES BOÎTES ET LES ACCESSOIRES SONT DE LA COMPAGNIE COOPER-GROUSE-HINDS OU ÉQUIVALENT, TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS :
 - .1 LES BOÎTES ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES SORTIES D'ÉCLAIRAGE AU MUR OU AU PLAFOND SONT DE LA SÉRIE GRF;
 - .2 LES BOÎTES ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES INTERRUPTEURS, LES PRISES DE COURANT, LES THERMOSTATS, ETC., SONT DE SÉRIES FS ET FD;
 - .3 LES ACCESSOIRES POUR LES CONDUITS TELS LES COUDES, LES TÉS, ETC., SONT DE TYPE CONDULET AVEC RACCORDS FILETÉS. À L'EXTÉRIEUR, IL Y DOIT Y AVOIR UN CAOUTCHOUC D'ÉTANCHÉITÉ;
 - .4 LES BOÎTES DE JONCTION ET DE TIRAGE SONT EN ACIER GALVANISÉ SOUDÉ DE CALIBRE 14, AVEC COUVERCLE FIXÉ AU MOYEN DE VIS. CES BOÎTES SONT SANS DÉBOUCHURE ET SONT CONSTRUITES DE FAÇON À AVOIR UN REBORD PLIE VERS L'INTÉRIEUR SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE. LE COUVERCLE EST VISSÉ SUR CE REBORD. À L'EXTÉRIEUR, QUE L'INSTALLATION SOIT ENCASTRÉE OU EN SURFACE, TOUTES LES BOÎTES ET LEURS ACCESSOIRES SONT TELS QUE LES SÉRIES FS, FD OU SEH. TOUTES LES BOÎTES SONT MUNIES D'UN CAOUTCHOUC D'ÉTANCHÉITÉ. LES BOÎTES DE SOL ENCASTRÉES POUR SERVICES DISSIMULÉS SONT DE THOMAS & BETTS, SÉRIE 68R OU ÉQUIVALENT.
- .6 INSTALLER LES SORTIES SITUÉES DOS À DOS DANS UN MUR COMMUN EN LAISSANT UN DÉGAGEMENT HORIZONTAL D'AU MOINS 150 MM ENTRE LES BOÎTES.

260.12 DÉPLACEMENT DE SORTIES ET APPAREILS

- .1 L'ENTREPRENEUR DOIT DÉPLACER, SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE, TOUTE PRISE DE COURANT, INTERRUPTEUR OU SORTIE QUELCONQUE DANS UN RAYON DE 4 M, POURVU QUE LE CHANGEMENT SOIT FAIT AVANT L'INSTALLATION DE LA SORTIE.

260.13 RACCORDEMENT D'ÉQUIPEMENTS

- .1 LORSQU'UN OU DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSITENT UN RACCORD ÉLECTRIQUE DIRECT, L'EMPLACEMENT PRÉCIS DES SORTIES ÉLECTRIQUES REQUISES EST DÉTERMINÉ PAR L'INSTALLATEUR DE CES ÉQUIPEMENTS.

260.14 CORDE DE TIRAGE

- .1 L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DANS TOUS LES CONDUITS VIDES UN CÂBLE DE NYLON QUI SERVIRA AU TIRAGE DE LA FILIERE FUTURE. CE FIL DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ À CHAQUE EXTRÉMITÉ.
- .2 CORDE DE TIRAGE EN NYLON POLYPROPYLENE TRESSÉ 6 MM, D'UNE SEULE LONGUEUR DANS CHAQUE CANALISATION, AVEC ANNEAU À CHAQUE EXTRÉMITÉ ET UNE LONGUEUR EXCÉDENTAIRE DE 3 M DÉPASSANT À CHAQUE EXTRÉMITÉ DU CONDUIT ET/OU DE LA BOÎTE.

260.15 DISPOSITIFS DE FILIERES

- .1 LES PRISES DE COURANT À 120 VOLTS, 15 AMPÈRES ET 20/15 AMPÈRES SONT DU TYPE À USAGE COMMERCIAL DANS LES LOCAUX À BUREAUX ET ENDROITS CONNEXES.
- .2 LES PRISES DE COURANT, INTERRUPTEURS, GRADATEURS ET PLAQUES POUR SORTIES INFORMATIQUES SONT DE COULEUR BLANCHE LORSQUE RACCORDEES AU RÉSEAU NORMAL. LES PLAQUES DE RECOUVREMENT DOIVENT ÊTRE COMPATIBLES DE STYLE DECORA.
- .3 LES DISPOSITIFS DE FILIERE SONT MUNIS DE PLAQUES EN ACIER INOXYDABLE DANS LES LOCAUX À BUREAUX ET ENDROITS CONNEXES ET EN ACIER GALVANISÉ DANS LES ATELIERS ET LOCAUX DE SERVICE.
- .4 LES COUVERCLES À L'ÉPREUVE DES INTÉMPÉRIES SONT EN PVC. CIA GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ FIXÉE À L'AIDE DE 4 VIS EN ACIER INOXYDABLE. LE COUVERCLE DOIT PORTER UN MARQUAGE « SERVICE EXTRÊME » OU ÉQUIVALENT. LE COUVERCLE DOIT TOUJOURS POUVOIR ÊTRE FERMÉ, C'EST-À-DIRE ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ MALGRÉ QU'UNE FICHE SOIT INTRODUITE OU NON.
- .5 INSTALLER LES PRISES DE COURANT DE TYPE « TAMPER-RESISTANT » SELON LES INDICATIONS.
- .6 S'IL NY A PAS D'INTERRUPTEUR INDIQUÉ AUX PLANS, LE CONTRÔLE SE FAIT PAR LE DISJONCTEUR. LE DISJONCTEUR DOIT ÊTRE DE TYPE SWD « SWITCHING DUTY ».
- .7 COORDONNER LA LOCALISATION EXACTE DES PRISES DE COURANT DANS LES MEUBLES AVEC LE DESSIN D'ATELIER DU MOBILIER.
- .8 VOIR LES PLANS POUR LA DESCRIPTION DES INTERRUPTEURS ET DES GRADATEURS.
- .9 POUR CHACUN DES GRADATEURS ÉLECTRONIQUES, RETOURNER AU PANNEAU UN CONDUCTEUR DE NEUTRE DISTINCT À PARTIR DE LA CHARGE, ET CE POUR ÉVITER L'INTERACTION (TRANSITOIRES, POINTES DE SURTENSION) DE PLUSIEURS GRADATEURS PARTAGEANT UN MÊME NEUTRE.
- .10 PRENDRE SOIN DE NE PAS INSTALLER UN GRADATEUR PRÈS D'UN THERMOSTAT OU D'UNE SONDE DE TEMPÉRATURE. NE PAS NON PLUS INSTALLER UN THERMOSTAT (OU UNE SONDE DE TEMPÉRATURE) AU-DESSUS D'UN GRADATEUR.

260.16 PRISE DE TERRE

- .1 À PARTIR DE L'ENTRÉE D'EAU, SI ENTIÈREMENT COMPOSÉE DE CUIVRE JUSQU'AU RÉSEAU CIVIL, MINIMUM DE 2 TIGES DE CUIVRE DE 3 M, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

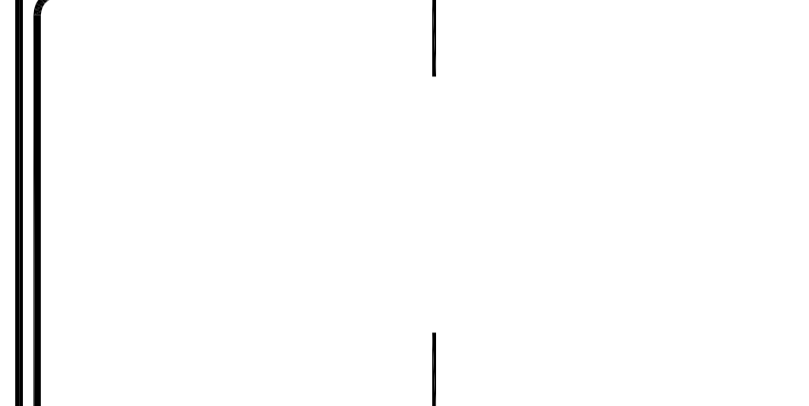
260.17 MISE À LA TERRE (MALT)

- .1 INSTALLER DANS TOUS LES CONDUITS UN CONDUCTEUR DE CONTINUITÉ DES MASSES ISOLÉ, DE COULEUR VERTE ET DE GROSSEUR APPROPRIÉE.
- .2 COLLETS DE MISE À LA TERRE APPROPRIÉE SELON LE DIAMÈTRE DU TUYAU.
- .3 LORSQUE LES CONDUITS TRAVERSENT UN JOINT DE DILATATION DU BÂTIMENT, FOURNIR ET INSTALLER LES JOINTS DE DILATATION ADEQUATS COMPLETS AVEC CAVALIER DE MISE À LA TERRE.
- .4 LA RÉSISTANCE DE LA MISE À LA TERRE NE DOIT PAS EXCÉDER 25 OHMS.
- .5 EFFECTUER LES ESSAIS DE MISE À LA TERRE AVANT DE METTRE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE SOUS TENSION.

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDIQUÉE DANS LE CARTOUCHE. SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR COMMENTAIRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2025-01-07

B	2025-01-07	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
A	2024-11-12	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
No	Date (a-m-j)	Description	Par



Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Québec

1100, BD DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4L 4V1
TÉL. : 514 855-4500

Les Services EXP inc.
1 : +1.450.371.5722
1000, boul. Monseigneur-Langlais,
bureau 300
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 0J7
CANADA
www.exp.com

- BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
- INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
- SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet : MISE À NIVEAU DU CVCA RÉFECTION DES PLAFONDS / APPAREILS D'ÉCLAIRAGE MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN-BÉLANGER ÉDIFICE MARTIN

Titre : ÉLECTRICITÉ DEVIS PAGE 1 DE 2

Préparé par : S.MOISE, ing.	Date : 2024-09-16	Feuille no : E002
Échelle : AUCUNE	de : .	
Dossier no : VAL-24006544-A0	Révision : 0	
Dessiné par : J.F. MARLEAU	Fichier électronique : MGYG-24006544-E001@E300	

8 janvier 2025 08:23:10, jmarle, E:\VALV\VAL-24006544-A0160_Réalisation\05_Dessins\Elec\MGYG-24006544-E001@E300.dwg

260.18 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

- 1 FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET LAMPES APPROPRIÉES SELON LE TABLEAU D'ÉCLAIRAGE COMPLET AVEC LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES À LEUR INSTALLATION.
2 DANS LES ENDROITS OÙ IL Y A DES OBSTACLES AU PLAFOND, INSTALLER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUR CHÂÎNES DE LONGUEUR APPROPRIÉE, DE FAÇON QU'ILS NE SOIENT PAS OBSTRUÉS. CEPENDANT, DANS LE CAS OÙ IL Y A DES CERCEAUX À PLÂTRE, CEUX-CI SONT FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR, MAIS INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. DANS TOUS LES CAS, LE TYPE D'ANCRAGE ET SON MODE DE FIXATION DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. LORSQU'IL Y A DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ENCASTRÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT DE PASSER SA COMMANDE, VÉRIFIER AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LA NATURE DU TYPE DES PLAFONDS.
3 POUR L'EMPLACEMENT PRÉCIS ET LES DÉTAILS DE MONTAGE DES LUMINAIRES, L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DE L'ARCHITECTE (ET/OU DU DESIGNER).

260.19 TRANSFORMATEURS À SEC

- 1 TRANSFORMATEURS À SEC DE TYPE ANN, 3 PHASES, 3 BOBINES (DELTA-ÉTOILE), 60 HZ, DE PUISSANCE NOMINALE TEL QU'INDIQUÉ AVEC :
1 BOÎTIER À L'ÉPREUVE DES GICLEURS (NEMA 2) À ENVELOPPE MÉTALLIQUE AMOVIBLE.
2 CLASSE D'ISOLATION H, DE 115 DEGRÉS CELSIUS D'ÉLÉVATION, 4 PRISES À 2,5 %, ENROULEMENTS EN CUIVRE.
3 LES TRANSFORMATEURS À SEC D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 75 KVA SONT SUSPENDUS AU PLAFOND OU TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS. POUR CEUX DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE, INSTALLER SUR UNE DALLE DE PROPRETE (VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES) AVEC 4 COUSSINS ANTIVIBRATIONS.
4 RESPECTER LA NORME NRCAN2019 EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.

260.20 PANNEAUX DE DISTRIBUTION (ÉCLAIRAGE ET SERVICE)

- 1 LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION SONT DU MÊME FABRICANT.
2 LES PANNEAUX SONT DE MARQUE : GE POWER MARCK, SCHNEIDER (SQUARE D), SIEMENS OU CUTLER HAMMER.
3 TOUS LES PANNEAUX SONT MUNIS D'UN CADRAGE AVEC PORTE ET SERRURE.
4 LES DISJONCTEURS SONT DU TYPE BOULONNÉ ET LES CIRCUITS À 2 PÔLES SONT À DÉCLENCHEMENT SIMULTANÉ.
5 À CHAQUE PANNEAU, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER, POUR USAGE FUTUR, 2 CONDUITS VIDES DE 38 MM (1 1/2") QU'IL PROLONGE JUSQU'EN LE PLAFOND SUSPENDU SUPÉRIEUR AVEC BOÎTE DE JONCTION.
6 DANS L'ÉNUMÉRATION DES CIRCUITS DONNÉS SUR LES PLANS POUR CHAQUE PANNEAU, L'EXPRESSION « LIBRE » SIGNIFIE QU'UN DISJONCTEUR DOIT ÊTRE BIEN ÊTRE INSTALLÉ SOUS CE TITRE, DISJONCTEUR QUI DOIT ÊTRE DISPONIBLE POUR USAGE FUTUR.
7 DE PLUS, L'EXPRESSION « ESPACE » SIGNIFIE QU'IL Y A UN EMBLEMMENT FERME (DÉBOUCHEUR) AVEC UNE PLAQUE MÉTALLIQUE AMOVIBLE PERMETTANT L'INSTALLATION D'UN DISJONCTEUR FUTUR.
8 LA LISTE DES CIRCUITS DE CHAQUE PANNEAU TOUCHÉ PAR LES TRAVAUX EST DACTYLOGRAPHIÉE, IMPRIMÉE ET INSÉRÉE DANS LE PANNEAU SOUS ENVELOPPE PLASTIFIÉE.

260.21 INTERRUPTEURS À FUSIBLES ET SANS FUSIBLES

- 1 INTERRUPTEURS AVEC OU SANS FUSIBLES À ENCLÈNCHEMENT ET DÉCLENCHEMENT RAPIDES, AVEC DISPOSITIF DE VERROUILLAGE, MUNIS D'UN ENTREBARRAGE MÉCANIQUE DE LA PORTE AFIN DE PRÉVENIR SON OUVERTURE LORSQUE L'INTERRUPTEUR EST EN POSITION FERMÉE.
2 BOÎTIERS À L'ÉPREUVE DES GICLEURS À L'INTÉRIEUR ET NEMA 3R À L'EXTÉRIEUR, CADENASSABLES.
3 INTERRUPTEURS D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.
4 CALIBRER EN HP POUR LES MOTEURS.
5 LES INTERRUPTEURS 120/208 V, 3 PHASES, 4 FILS SONT MUNIS D'UN NEUTRE SOLIDE.
6 FOURNIR ET INSTALLER UN CONTACT AUXILIAIRE LORSQUE L'INTERRUPTEUR EST INSTALLÉ EN AVAL DU VARIATEUR DE VITESSE, RACCORDER CE CONTACT AU VARIATEUR DE VITESSE AFIN DE PERMETTRE LA MISE HORS TENSION DE CELUI-CI.

260.22 FUSIBLES

- 1 FUSIBLES FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR.
2 FUSIBLES DU TYPE HPC (HAUT POUVOIR DE COUPURE).
3 FUSIBLES DE TYPE TEMPORISÉ POUR LES MOTEURS ET TRANSFORMATEURS ET À ACTION RAPIDE POUR TOUS LES AUTRES ÉQUIPEMENTS.
4 FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE UN JEU DE FUSIBLES DE RECHANGE QUI COMPREND 3 FUSIBLES POUR CHAQUE CAPACITÉ INSTALLÉE.
5 FUSIBLES DE MERSEN OU BUSSMAN.

260.23 RACCORDEMENT DES MOTEURS

- 1 COORDINATION :
1 EXÉCUTER LES RACCORDEMENTS DES MOTEURS ET DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS SOUS D'AUTRES DIVISIONS, SOUS LA SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE CES APPAREILS.
2 S'ASSURER QUE LA TENSION ET LE NOMBRE DE PHASES DES CIRCUITS D'ALIMENTATION ET DE L'ÉQUIPEMENT SONT COMPATIBLES.
3 S'ASSURER QUE LES RELAIS DE SURCHARGE SONT APPROPRIÉS AUX MOTEURS QU'ILS PROTÈGENT. À CETTE FIN, FAIRE APPROUVER LE CALIBRE DE CES RELAIS PAR LE FOURNISSEUR DE CHAQUE MOTEUR.
2 MISE EN MARCHÉ DES MOTEURS :
1 AVANT DE FAIRE FONCTIONNER LES MOTEURS POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT :
1 S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DE LA SECTION AYANT FOURNI LE MOTEUR.
2 VÉRIFIER LE SENS DE LA ROTATION DES MOTEURS, SI LA ROTATION EST MAUVAISE, EFFECTUER LES CORRECTIONS ET NOUVEAUX RACCORDS SUR LE MOTEUR ET NON DANS LE DÉMARREUR, AFIN DE RESPECTER LE CODE DES COULEURS DU CÂBLAGE.
3 S'ASSURER DU LIBRE MOUVEMENT DE L'ARBRE DE COUCHE DE TOUTE POMPE AVEC JOINT MÉCANIQUE AVANT LE DÉMARRAGE DU MOTEUR.
4 VÉRIFIER LES PROTECTIONS DE SURCHARGE ET DE SURINTENSITÉ POUR S'ASSURER QU'ELLES SONT ADÉQUATES.
5 VÉRIFIER L'ISOLATION AU « MEGGER ».
6 MESURER LA TENSION DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'ALIMENTATION DU MOTEUR.
7 VÉRIFIER LA TENSION (VOLT) ET LE COURANT (AMPÈRE) DE CHACUN DES MOTEURS AU DÉMARRAGE ET LORS DU FONCTIONNEMENT NORMAL SUR CHACUNE DES PHASES.
8 VÉRIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DES POSTES DE COMMANDE ET DES SÉLECTEURS.
2 S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DU MANUFACTURIER DU MOTEUR ET/OU DE L'APPAREIL.
3 À AUCUN PRIX LES MOTEURS NE DOIVENT ÊTRE MIS EN MARCHÉ SANS QUE LES PRESCRIPTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS AIENT ÉTÉ EXÉCUTÉES.
4 COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE AFIN D'AJUSTER LES PROTECTIONS REQUISES SELON LES COURBES DES MOTEURS.

260.24 ÉQUILIBRAGE DES CHARGES

- 1 MESURER LE COURANT DE PHASE DES TABLEAUX DE DISTRIBUTION SOUS DES CHARGES NORMALES DE FONCTIONNEMENT, AU MOMENT DE L'ACCEPTATION, RÉPARTIR LES CONNEXIONS DES CIRCUITS DE DÉRIVATION DE MANIÈRE À OBTENIR LE MEILLEUR ÉQUILIBRE DU COURANT ENTRE LES DIVERSES PHASES ET NOTER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CONNEXIONS ORIGINALES. RESPECTER UN MAXIMUM DE 3 % DE DÉBALANCEMENT ENTRE LES PHASES.
2 MESURER LES TENSIONS DE PHASES SOUS CHARGES ET RÉGLER LES PRISES DES TRANSFORMATEURS POUR QUE LA TENSION OBTENUE SOIT À 2 % PRÈS DE LA TENSION NOMINALE DE L'ÉQUIPEMENT.
3 À LA RÉCEPTION AVEC RÉSERVE, REMETTRE UN RAPPORT INDIQUANT LES COURANTS DE RÉGIME SOUS CHARGE NORMALE RELEVÉS SUR LES PHASES ET LES NEUTRES DES TABLEAUX DE DISTRIBUTION, DES TRANSFORMATEURS ET DES COMMANDES DES MOTEURS, PRÉCISER L'HEURE ET LA DATE AUXQUELLES CHAQUE CHARGE A ÉTÉ MESURÉE AINSI QUE LA TENSION DU CIRCUIT AU MOMENT DE LA VÉRIFICATION.

260.25 HAUTEURS DE MONTAGE

- 1 SAUF INDICATION OU PRESCRIPTION CONTRAIRES, MESURER LA HAUTEUR DE MONTAGE DES ÉQUIPEMENTS À PARTIR DE LA SURFACE DU PLANCHER REVÊTU JUSQU'À L'AXE DE L'APPAREIL.

- 2 DANS LES CAS OÙ LA HAUTEUR DE MONTAGE N'EST PAS INDIQUÉE, VÉRIFIER AUPRÈS DES PERSONNES COMPÉTENTES AVANT DE COMMENCER L'INSTALLATION

260.26 ESSAIS DE RÉSISTANCE DE L'ISOLATION

- 1 MESURER LA VALEUR DIÉLECTRIQUE DES CIRCUITS, DES CÂBLES D'ALIMENTATION ET DU MATÉRIEL D'UNE TENSION MAXIMALE DE 350 V À L'AIDE D'UN MÉGOhmmètre DE 500 V.
2 MESURER LA VALEUR DIÉLECTRIQUE DES CIRCUITS, DES CÂBLES D'ALIMENTATION ET DU MATÉRIEL D'UNE TENSION MAXIMALE DE 350 V À 800 V À L'AIDE D'UN MÉGOhmmètre DE 1 000 V.
3 DANS LES DEUX CAS, S'ASSURER QUE LA VALEUR DE LA RÉSISTANCE A LA TERRE AVANT LA MISE SOUS TENSION N'EST PAS INFÉRIEURE AUX EXIGENCES DU MANUFACTURIER.
4 FOURNIR UNE ATTESTATION INDIQUANT QUE TOUS LES CONDUCTEURS DE CALIBRE DE 100 A ET PLUS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS ET QUE TOUS LES CONDUCTEURS DÉFECTUEUX ONT ÉTÉ REMPLACÉS.

260.27 DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT

- 1 L'ENTREPRENEUR DOIT ACQUITTER TOUS LES FRAIS ET FOURNIR :
1 UNE COPIE DU RAPPORT CERTIFIÉ DE BALANCEMENT DES CHARGES DANS TOUS LES PANNEAUX.
2 UNE COPIE DU RAPPORT CERTIFIÉ DE TEST AU MÉGOhmmètre POUR TOUS LES CÂBLES DE 100 AMPÈRES ET PLUS, SELON LA TENSION DES CONDUCTEURS.
3 UNE COPIE DU RAPPORT CERTIFIÉ DE TEST DE MALT.
4 ÉTUDE DE PROTECTION ET COORDINATION CERTIFIÉES.
2 VOIR ÉGALEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA SECTION 200 POUR LES DOCUMENTS DE FIN DE PROJETS À FOURNIR.

261. ÉLECTRICITÉ - ÉTENDUE DES TRAVAUX

261.1 GÉNÉRALITÉS

- 1 LA LISTE SUIVANTE N'EST NI EXHAUSTIVE NI LIMITATIVE, ET NE DÉGAGE DONC PAS L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ D'EXÉCUTER LES AUTRES TRAVAUX REQUIS IMPLICITEMENT POUR LA RÉALISATION DU PRÉSENT PROJET.
2 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE SCELLER ET CALFEUTRER, À L'AIDE DE PRODUITS CONFORMES ET PRÉVUS À CET EFFET, LES CANALISATIONS, LES CÂBLES ET CHEMINS DE CÂBLES QUI TRAVERSENT UNE PAROI OU UNE SÉPARATION AYANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE.
261.2 POUVOIR ET SERVICES
1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AINSI QUE TOUTE LA COORDINATION AVEC HYDRO-QUÉBEC INCLUANT LA FOURNITURE DE L'ÉTUDE DE COORDINATION À SOUMETTRE À HYDRO-QUÉBEC.
2 ENTRÉE AÉRIENNE, INCLUANT TOUS LES POTEAUX, MÂTS, HAUBANS, ETC. REQUIS TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.
3 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION PRINCIPALE ET SECONDAIRE, INCLUANT SECTIONNEURS, FUSIBLES, TRANSFORMATEURS, AUGETS, DÉMARREURS, CONDUITS, CÂBLAGES, CONDUCTEURS, ETC., TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.
4 LA MODIFICATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EXISTANTS SELON LES INDICATIONS ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES MOTEURS ET DE LEURS DISPOSITIFS DE COMMANDE.
5 LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES SPÉCIALITÉS ET NÉCESSITANT UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE.
6 L'IDENTIFICATION DU PANNEAU ET DU NUMÉRO DE CIRCUIT DESSERVANT CHAQUE DISPOSITIF DE CÂBLAGE (PRISES DE COURANT) ET ÉQUIPEMENT DE DISTRIBUTION, NOUVEAU OU MODIFIÉ.
7 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN INDEX NUMÉRISÉ POUR CHAQUE PANNEAU, NOUVEAU OU MODIFIÉ (DANS LE CAS D'UN PANNEAU MODIFIÉ, FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEL INDEX EN INDIQUANT LA DATE DE MISE À JOUR ET CONSERVER LA VIEILLE VERSION SUR PLACE).

261.3 MISE À LA TERRE

- 1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DU RÉSEAU DE MISE À LA TERRE (MALT), TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.
261.4 ÉCLAIRAGE
1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS ET AU TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.
2 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE.
3 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES CONTRÔLES D'ÉCLAIRAGE, SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.

261.5 ALARME INCENDIE

- 1 LA RELOCALISATION ET LES ESSAIS DE TOUS LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE REQUIS SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.

261.6 ALARME INCENDIE

- 260.1 GÉNÉRALITÉS
1 LES SECTIONS 100 « EXIGENCES GÉNÉRALES », ET 200 « CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE-ELECTRICITÉ » S'APPLIQUENT INTÉGRALEMENT À CETTE SECTION.
2 L'ENTREPRENEUR DOIT NOTER QUE LES PLANS LUI SONT FOURNIS COMME GUIDE ET QU'ILS SONT PARFOIS À L'ÉCHELLE RÉDUITE ET N'ONT PAS TOUJOURS DE DIMENSIONS.
3 LE DEVIS COMPLÈTE LES EXIGENCES DU CODE ÉLECTRIQUE.

260.2 SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

- 1 LE SYSTÈME EXISTANT EST DE MIRCOM, MODÈLE FX-2000.
2 RELOCALISER LES COMPOSANTES REQUISES AU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE TEL QUE DÉCRIT ET INDIQUÉ SUR LES PLANS.
3 TOUS LES RACCORDEMENTS DE TOUT L'ÉQUIPEMENT DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS POUR S'ASSURER :
1 QUE LE SYSTÈME EST INSTALLÉ SUIVANT LES PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR ET LES EXIGENCES DU MANUFACTURIER;
2 QUE LES RÈGLES CONCERNANT LE COURANT DE SURVEILLANCE SONT RESPECTÉES;
3 QUE LES APPAREILS SONT VÉRIFIÉS AU POINT DE VUE DU FONCTIONNEMENT;
4 QUE LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES SONT EFFECTUÉS PAR LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ. L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR EFFECTUER CES CHANGEMENTS EST FOURNIE PAR LE MANUFACTURIER.
5 LORSQUE CETTE VÉRIFICATION EST TERMINÉE, LE MANUFACTURIER DOIT FAIRE PARVENIR À L'INGÉNIEUR UN CERTIFICAT ATTESTANT QUE CE TRAVAIL A ÉTÉ EFFECTUÉ ET UNE PREUVE D'ASSURANCE SPÉCIFIQUE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE DU PROJET, D'UNE VALEUR DE 1000000 \$ CONCERNANT LE DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ ET DE 300000 \$ POUR DOMMAGES AUX PERSONNES.
6 LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE EST VÉRIFIÉ SELON LES EXIGENCES DE LA NORME ULC-S537, ET CE, PAR UNE ORGANISATION AUTRE QUE LA FİRME QUI A PROCÉDÉ À L'INSTALLATION DU SYSTÈME, PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ À L'EMPLOI DU MANUFACTURIER.
7 LE FABRICANT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DOIT SOUMETTRE LE CERTIFICAT, TEL QU'ULC-S537, LA DÉCLARATION QUE L'INSTALLATION EST CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES ULC-S524, LES MANUELS DE SERVICE ET DE MANUTENTION, AINSI QUE LES MANUELS DU PROPRIÉTAIRE (EN FRANÇAIS), LE RAPPORT D'INSPECTION INCLUANT LA LISTE DES ZONES, LE VOLTAGE, L'AMPÉRAGE, LE TYPE D'ALIMENTATION DE SECOURS, LE NIVEAU SONORE DES SIGNAUX, LA DÉCLARATION D'ÉTIQUETAGE DU PANNEAU-MÂTRE ET LES DESSINS D'ATELIER DE TOUTES LES COMPOSANTES ET RÉSEAU DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.

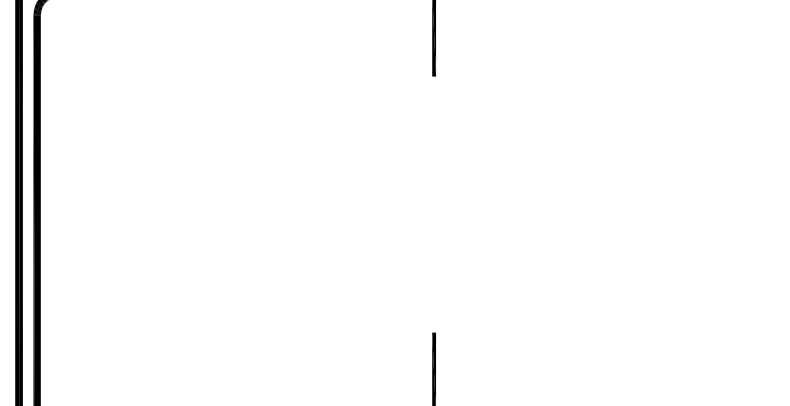
260.3 DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT

- 1 L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ DOIT ACQUITTER TOUS LES FRAIS ET FOURNIR :
1 CERTIFICAT D'ALARME INCENDIE (CAN/ULC S537) PARTIEL.
2 VOIR ÉGALEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ SECTION 200.11 DOCUMENTS DE FIN DE TRAVAUX.

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDIQUÉE DANS LE CARTOUCHE. SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR COMMENTAIRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2025-01-07

Table with 4 columns: No, Date (a-m-j), Description, Par. Rows B and A with dates 2025-01-07 and 2024-11-12, and description ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES.



Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec
1100, BD DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4L 4V1
TEL. : 514 855-4500

Les Services EXP inc.
1 : +1.450.371.5722
1000, boulevard Monseigneur-Langlais, bureau 300
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 0J7
CANADA
www.exp.com

- BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
• SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet : MISE À NIVEAU DU CVCA RÉFECTION DES PLAFONDS / APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN-BÉLANGER ÉDIFICE MARTIN

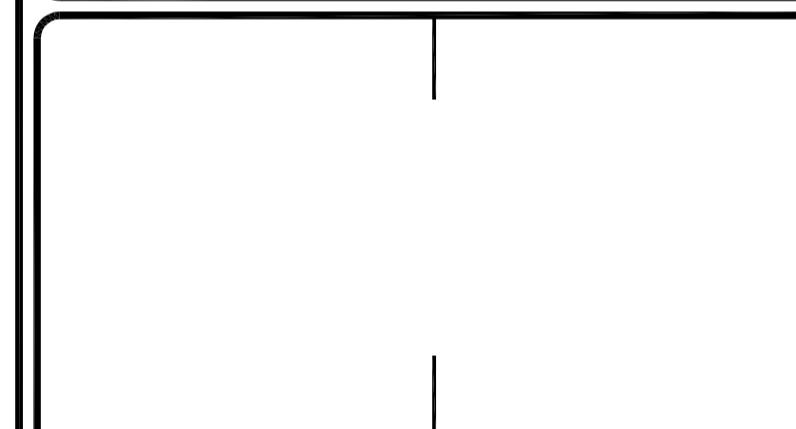
Titre : ÉLECTRICITÉ DEVIS PAGE 2 DE 2

Table with 4 columns: Préparé par, Date, Échelle, Dossier no, etc. Values include S.MOISE, ing., 2024-09-16, AUCUNE, VAL-24006544-A0, etc.

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDICUÉE DANS LE CARTOUCHE. SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR COMMENTAIRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2025-01-07

No	Date (a-m-j)	Description	Par
C	2025-01-07	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
B	2024-11-12	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
A	2024-10-04	ÉMIS POUR PRÉLIMINAIRE 50%	S.M.



Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec

1100, BD DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4L 4V1
TÉL. : 514 855-4500

Les Services EXP inc.

11 : +1.450.371.5722
1000, boul. Monseigneur-Langlois, bureau 300
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 0J7
CANADA

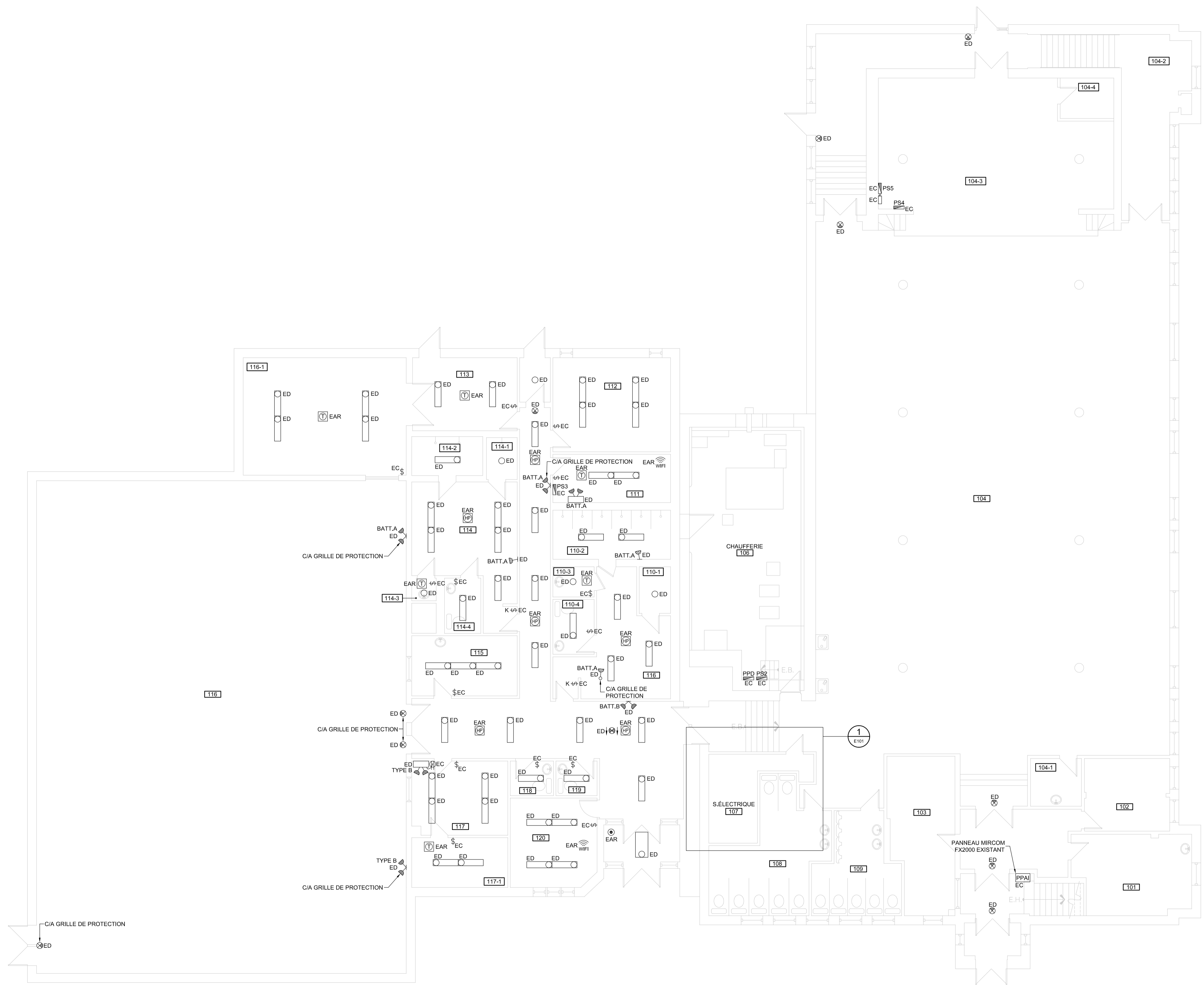
www.exp.com

- BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
- INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
- SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet : MISE À NIVEAU DU CVCA
RÉFECTION DES PLAFONDS / APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE
ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN-BÉLANGER
ÉDIFICE MARTIN

Titre : **ÉLECTRICITÉ
REZ-DE-CHAUSSÉE-ÉCLAIRAGE
DÉMOLITION**

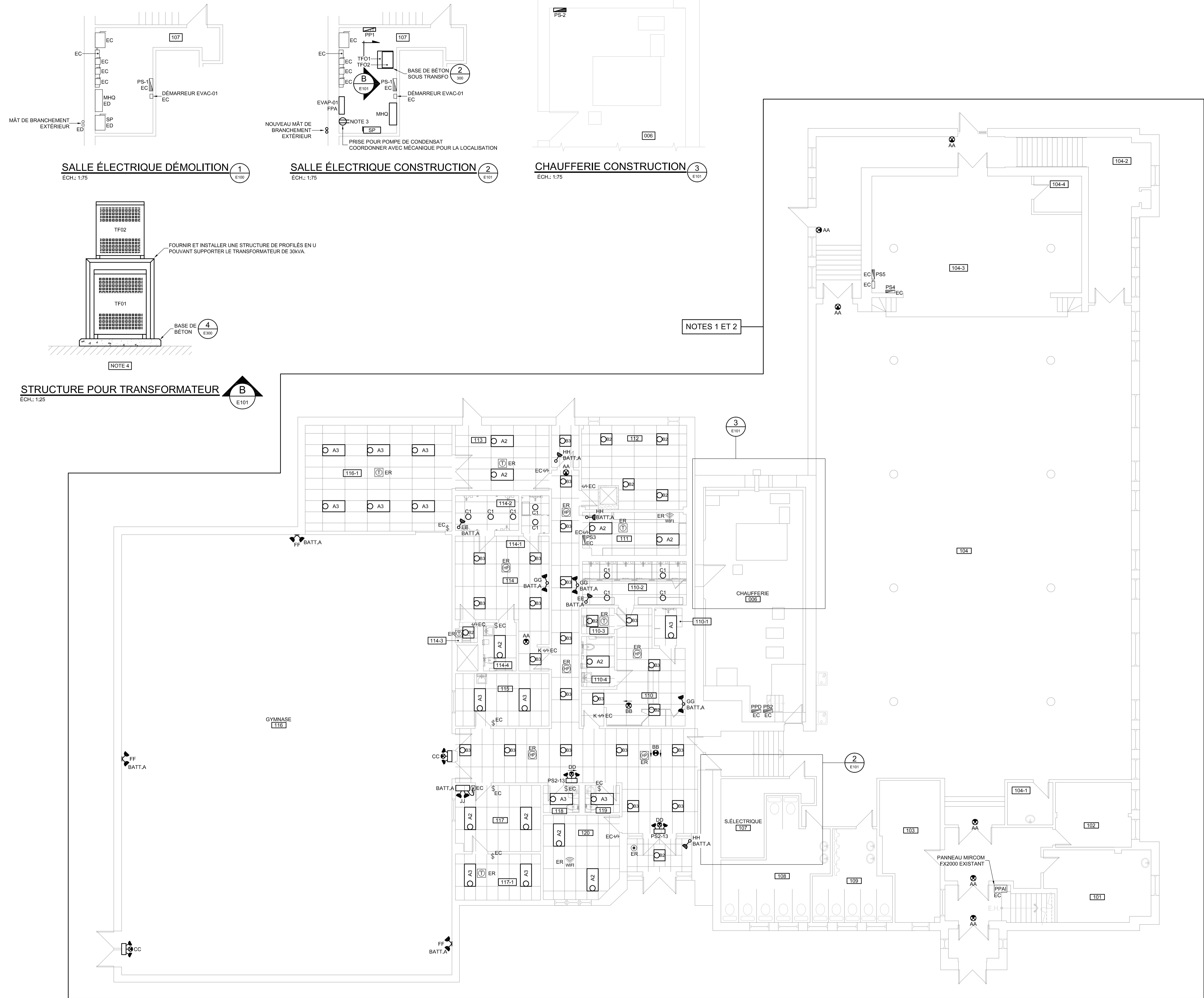
Préparé par : S.MOISE, ing.	Date : 2024-09-16	Feuille no : E100
Équipe technique : S.MOISE, ing. J.F. MARLEAU	Échelle : AUCUNE	de : .
Dessiné par : J.F. MARLEAU	Dossier no : VAL-24006544-A0	Révision : 0
	Fichier électronique : MGYG-24006544-E001@E300	



VUE EN PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - DÉMOLITION
ECH.: 1:100

8 janvier 2025 08:23:49 jmarle E:\VAL\VAL-24006544-A060 Réalisation\05 Dessins_Elect\MGYG-24006544-E001@E300.dwg

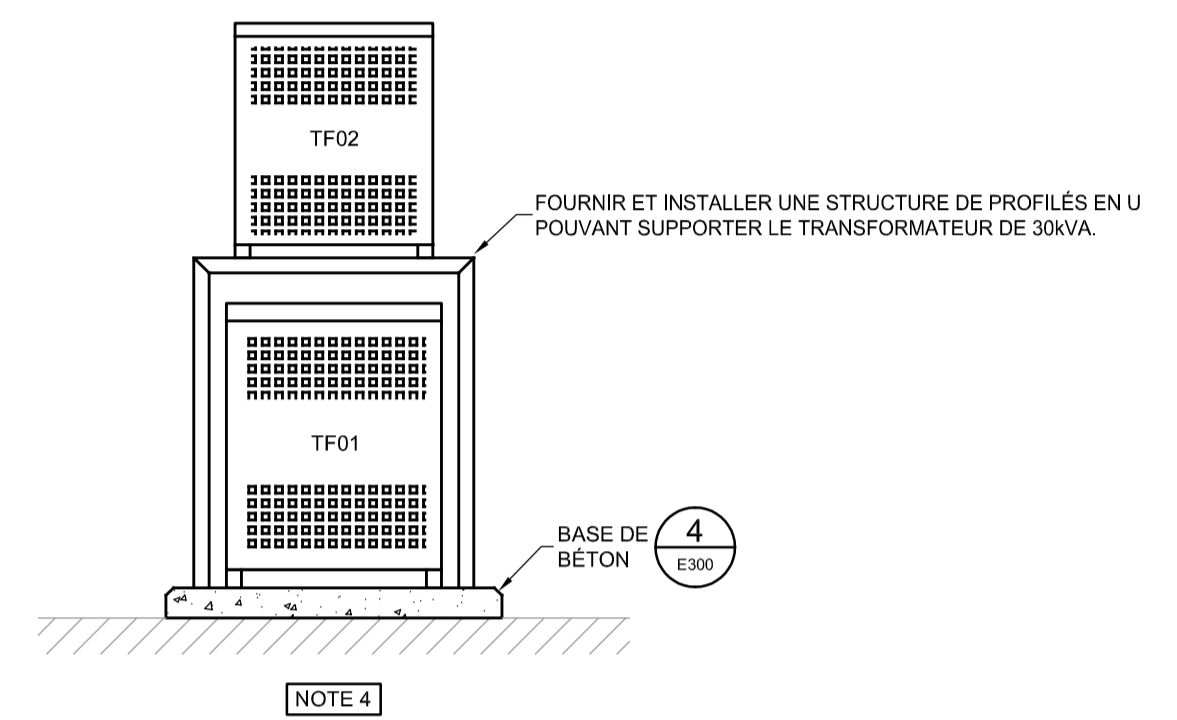
Format A1 - AutoCAD 2018



SALLE ÉLECTRIQUE DÉMOLITION 1
ECH.: 1/75

SALLE ÉLECTRIQUE CONSTRUCTION 2
ECH.: 1/75

CHAUFFERIE CONSTRUCTION 3
ECH.: 1/75



STRUCTURE POUR TRANSFORMATEUR B
ECH.: 1/25

VUE EN PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - CONSTRUCTION
ECH.: 1:100

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDICUÉE DANS LE CARTOUCHE. SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

NOTES SPÉCIFIQUES

- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, RACCORDER LES NOUVEAUX LUMINAIRES AU CIRCUIT D'ÉCLAIRAGE EXISTANT DU LOCAL OU ILS SONT INSTALLÉS. S'ASSURER QUE LE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE FONCTIONNE COMME AVANT LE DÉMANTELLEMENT DES ANCIENS LUMINAIRES.
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, RACCORDER LES NOUVELLES INDICATIONS DE SORTIE (AA, BB ET CC) SUR LES MÊMES CIRCUITS QUE CELLES DÉMANTELÉES.
- POUR L'ALIMENTATION DE LA NOUVELLE PRISE, INSTALLER UN DISJONCTEUR 15A, 1 PÔLE SUR LE CIRCUIT 42. PANNEAU 225A, 120/240V MODÈLE SYLVANIA #NOB 42-3L.
- PRÉVOIR DES COUSSINS ANTIVIBRATIONS EN NÉOPRÈNE POUR LES TRANSFORMATEURS ET LA STRUCTURE DE PROFILS EN U.

POUR COMMENTAIRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2025-01-07

No	Date (a-m-j)	Description	Par
C	2025-01-07	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
B	2024-11-12	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
A	2024-10-04	ÉMIS POUR PRÉLIMINAIRE 50%	S.M.

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec

1100, BD DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4L 4V1
TEL. : 514 855-4500

Les Services EXP inc.

1 : +1.450.371.5722
1000, boul. Monseigneur-Langlois,
bureau 300
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 0J7
CANADA

www.exp.com

- BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
- INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
- SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet : MISE À NIVEAU DU CVCA
RÉFECTION DES PLAFONDS / APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE
ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN-BÉLANGER
ÉDIFICE MARTIN

Titre : **ÉLECTRICITÉ
REZ-DE-CHAUSSÉE-ÉCLAIRAGE
CONSTRUCTION**

Préparé par : S.MOISE, ing.	Date : 2024-09-16	Feuille no : E101
Équipe technique : S.MOISE, ing. J.F. MARLEAU	Échelle : AUCUNE	de : .
Dessiné par : J.F. MARLEAU	Dossier no : VAL-24006544-A0	Révision : 0
	Fichier électronique : MGYG-24006544-E001@E300	

8 janvier 2025 08:24:20, fmmar, E:\VAL\VAL-24006544-A060 Réalisation\05 Dessins\Elec\MGYG-24006544-E001@E100.dwg

Format A1 - AutoCAD 2018

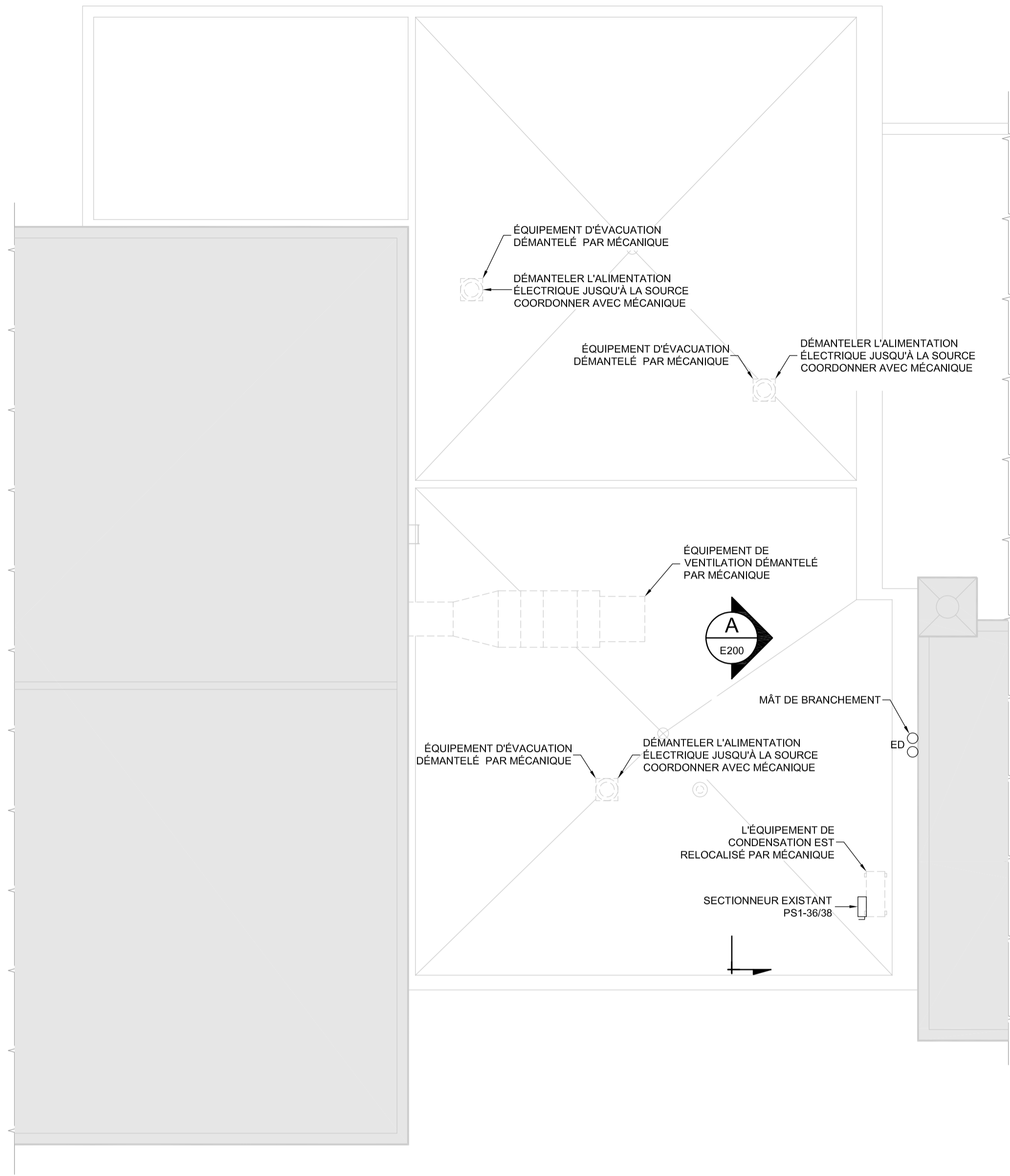
L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ À LAQUELLE IL A ÉTÉ ÉMIS. VOIR FINALITÉ INDICUÉE DANS LE CARTOUCHE. SEULS LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION ET LES RÉVISIONS SUBSÉQUENTES PENDANT LA CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE UTILISÉS AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

NOTES SPÉCIFIQUES

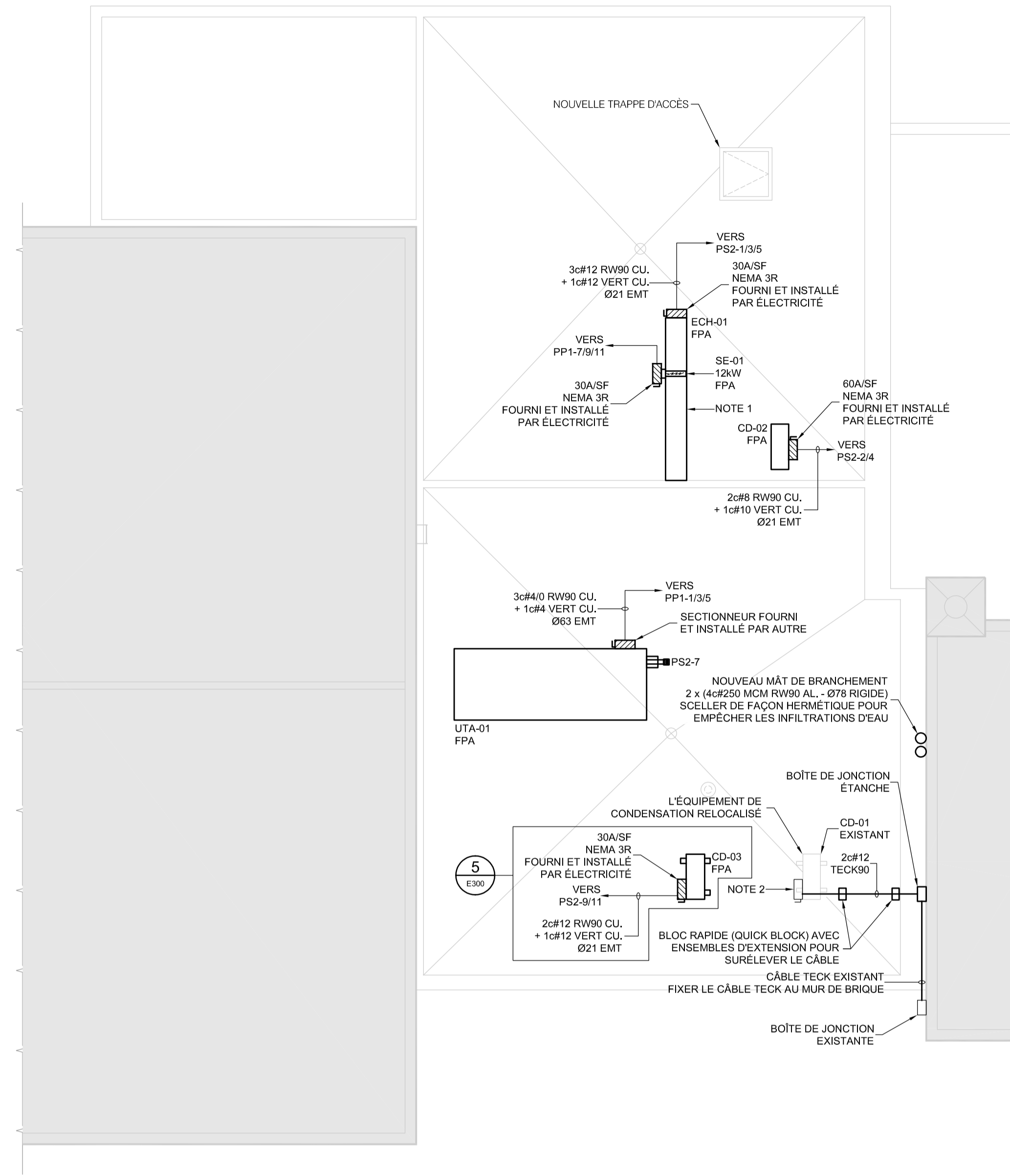
- À PARTIR DU PANNEAU PS-2, CIRCUITS 6 ET 8, RACCORDER LE PANNEAU DE CONTRÔLE SITUÉ DANS L'ENTREPLAFOND À PROXIMITÉ DE ECH-01. COORDONNER LA LOCALISATION EXACTE AVEC MÉCANIQUE. LE PANNEAU DE CONTRÔLE EST FOURNI ET INSTALLÉ PAR MÉCANIQUE.
- RELOCALISER LE SECTIONNEUR SUR LE CONDENSEUR INTERCEPTER LE CÂBLE TECK EXISTANT, INSTALLER UNE BOÎTE DE JONCTION ÉTANCHE AU MUR ET PROLONGER LE CÂBLE TECK JUSQU'AU SECTIONNEUR ET FAIRE LE NÉCESSAIRE POUR RÉALIGNER LE CONDENSEUR QUI EST RACCORDÉ AU CIRCUIT PS1-36/38.

POUR COMMENTAIRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2025-01-07

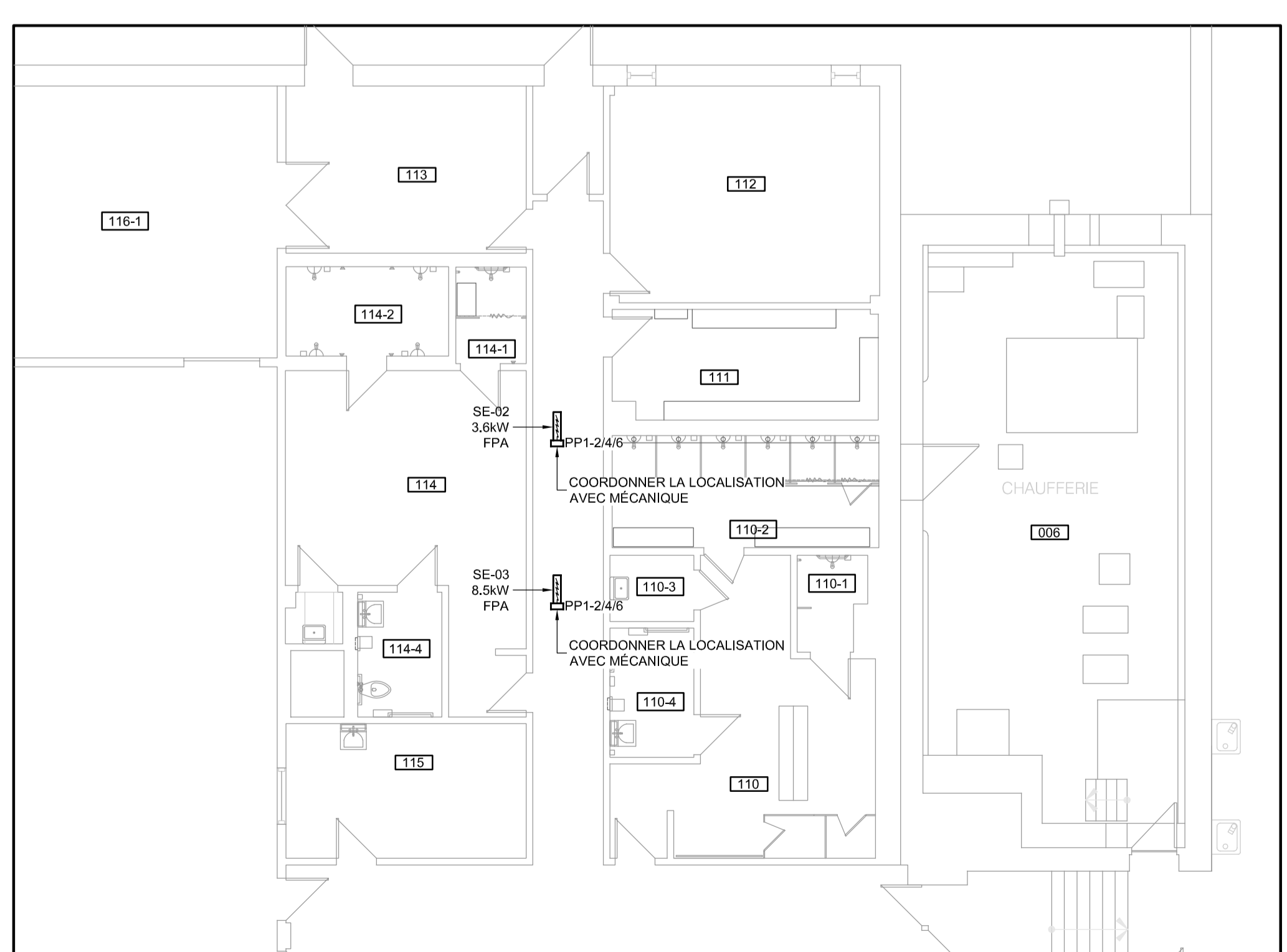
C	2025-01-07	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
B	2024-11-12	ÉMIS 100% POUR COMMENTAIRES	S.M.
A	2024-10-04	ÉMIS POUR PRÉLIMINAIRE 50%	S.M.
No	Date (a-m-j)	Description	Par



VUE EN PLAN DE LA TOITURE - DÉMOLITION
ECH.: 1:100



VUE EN PLAN DE LA TOITURE - CONSTRUCTION
ECH.: 1:100



VUE EN PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE - CONSTRUCTION
ECH.: 1:100



COUPE A
E200

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec

1100, BD DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QUÉBEC) H4L 4V1
TÉL. : 514 855-4500

Les Services EXP inc.

11 : +1.450.371.5722
1000, boul. Monseigneur-Langlois, bureau 300
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 0J7
CANADA

www.exp.com

exp.

- BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
- INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
- SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet : MISE À NIVEAU DU CVCA
RÉFECTION DES PLAFONDS / APPARELS D'ÉCLAIRAGE
MISE À NIVEAU DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE
ÉCOLE PRIMAIRE MARTIN-BÉLANGER
ÉDIFICE MARTIN

Titre : **ÉLECTRICITÉ FORCES MOTRICES DÉMOLITION / CONSTRUCTION**

Préparé par : S.MOISE, ing.	Date : 2024-09-16	Feuille no : E200
Équipe technique : S.MOISE, ing. J.F. MARLEAU	Échelle : AUCUNE	de : .
Dossier no : VAL-24006544-A0	Revision : 0	
Dessiné par : J.F. MARLEAU	Fichier électronique : MGY-24006544-E001@E300	

